

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

CD

Date de la convocation
03 mars 2023

Objet de la délibération
**OPERATION
« FAÇADES »
2023**

Délibération Affichée le
13/03/2023
Transmise en Préfecture le
13/03/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 09 MARS 2023



DELIBERATION N° 04

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↪ Mme GONZALVO Vanessa qui a donné procuration à Mme MATON Karine.
- ↪ Mme PERROTIN Karine qui a donné procuration à Mme CARIAT Christine
- ↪ M. PORTAL Jocelyn qui a donné procuration à M. CHANEAC Guy.
- ↪ M. SARTEL Jean-Michel qui a donné procuration à Mme MOUSSET Fabienne.
- ↪ Mme VILLANUEVA Christelle, absente excusée.

Mme CARIAT Christine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2023 le programme « Opération façades ».

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et, après un échange de vues, par :
- 18 voix pour.

DECIDE d'accorder, pour l'année 2023, dans le cadre de l'action « Façades », à chaque propriétaire qui en fera la demande, une subvention de 18,00 €uros le mètre carré, sans toutefois excéder une superficie totale de 100 m², soit une subvention d'un montant maximum de 1800,00 €uros.

Les propriétaires devront de se conformer au règlement annexé à la présente délibération, qui leur sera remis lors du dépôt de la demande.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire
CARIAT Christine

Le Maire
MAZAUDIER Jean-Claude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE04-09MARS2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023
Affichage : 13/03/2023